

AVIS DE COURSE TYPE
VOILE RADIOCOMMANDEE



RÉGATE DE VRC CLASSE RG65 DE LA SR ANTIBES
14 mai 2023
Base de Voile légère SRA au Ponteil
[Société des Régates d'Antibes (AO)
Grade 5C

La mention «[DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant, le SyRNIn.
- 1.6 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée

2. PUBLICITE [DP]

Les concurrents peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe RG65
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante,
- 3.3 La régata sera ouverte aux seuls licenciés FFV. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile toutes mentions datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- 3.4 Le nombre de participants sera limité à 23 coureurs pour courir en une seule flotte

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 6 euros

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Le 13 mai 2023 jusqu'à 20h00 auprès de Louis (louis.aujouilat@gmail.com).
- 5.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
À tout moment.
- 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
14 mai 2023	10h30	Toutes les flottes à suivre
14 mai 2023	13h30	Toutes les flottes à suivre

- 6.4 Un apéritif déjeunatoire sera servi par l'organisation à 12.30
- 6.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur place selon la prescription Fédérale.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera

9. CLASSEMENT

9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 16 courses validées	3 retirés
A partir de 24 courses validées	4 retirés

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : louis.aujoulat@gmail.com